



# MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

**DGESIP – Sous-direction Stratégie et qualité des formations  
Département Formation et emploi, insertion professionnelle (A1-1)**

Anne-Marie HINAULT – Chargée de mission FTLV

Fabienne POULARD – Chargée d'étude professionnalisation (certification professionnelle, alternance)



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **PERSPECTIVES DE L'APPRENTISSAGE DANS LE SUPÉRIEUR**

XVIIème colloque annuel de la CDUS

# Introduction : éléments de contexte

- **Transformation profonde de la gouvernance et du financement de l'apprentissage issue de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (2018) :**
  - ✓ Davantage de pouvoir aux branches
  - ✓ Ouverture du marché des OFA (CFA)
  - ✓ Nouvelles missions confiées aux CFA
  - ✓ Modification des modalités de financement (par contrat)
  - ✓ Un nouvel opérateur, France Compétences : rôle de financeur et de régulateur dont :
    - Organisation de la détermination des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage
    - Répartition des fonds à destination des Régions pour soutenir les CFA et le développement des territoires
    - Répartition des fonds à destination des OPCO (financement contrat) et péréquation
- **Écho aux objectifs portés par France 2030, aux nouveaux besoins en compétences de la nation**
  - Nécessité de former les étudiants dans les domaines porteurs pour une insertion professionnelle durable

# Sommaire

- 1. État des lieux de l'apprentissage dans le supérieur**
- 2. Politique nationale et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)**
- 3. Financement de l'apprentissage**

# 1. État des lieux de l'apprentissage dans le supérieur

# Apprentis majoritaires dans l'enseignement supérieur

➤ Progression de l'apprentissage tirée par le supérieur qui prend une part croissante :

au 31 décembre de l'année	2020	2021	2022
Nombre de contrats privés	639 985	832 152	945 588
<i>dont niveaux 7/8 (équivalent Bac+5 ou plus)</i>	<i>17%</i>	<i>20%</i>	<i>22%</i>
<i>dont niveau 6 (équivalent Bac+3)</i>	<i>18%</i>	<i>18%</i>	<i>19%</i>
<i>dont niveau 5 (équivalent Bac+2)</i>	<i>22%</i>	<i>22%</i>	<i>22%</i>
Nombre de contrats publics	22 684	28 494	33 950
<b>Total nombre de contrats</b>	<b>662 669</b>	<b>860 646</b>	<b>979 538</b>

Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares

Contrats d'apprentissage privés et publics pour le total, contrats privés pour les caractéristiques (niveau)

Lecture : au 31/12/2021 on comptabilisait 860 646 contrats d'apprentissage, dont 832 152 conclus avec une structure privée, le niveau 5 représente 22% de ces 832 152 contrats

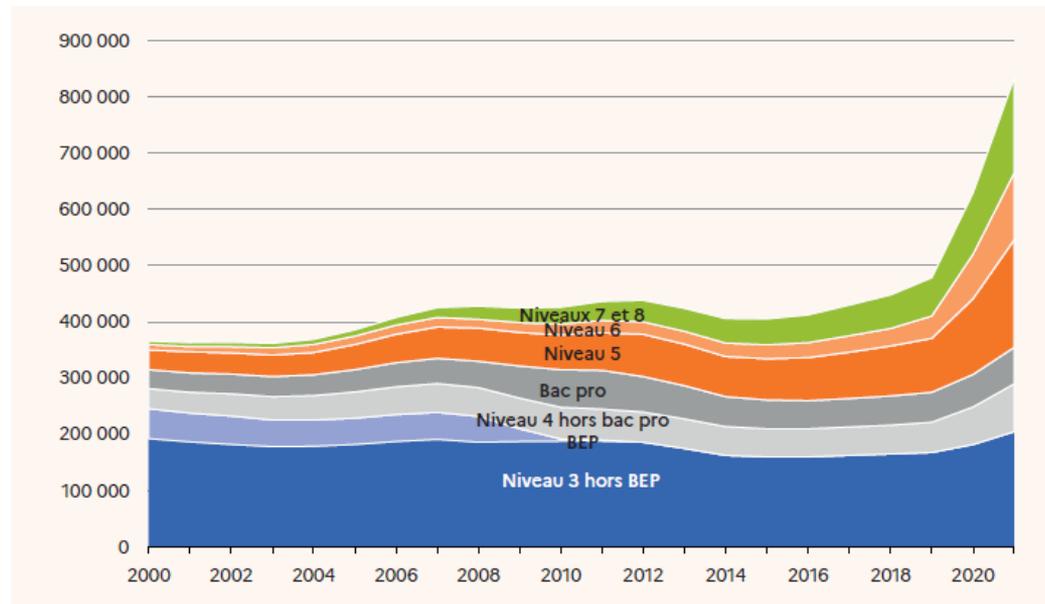
# Mais des disparités

## ✓ Disparités selon les niveaux

La progression est inégale selon les niveaux de formation :

- Importance de la part du niveau 5 (comprenant le BTS)
- Plus forte croissance du niveau 7 (éq. Bac+5)

➤ 1 Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation entre 2000 et 2021



Champ : France métropolitaine + DROM.

Source : DEPP, enquête SIFA.

Réf. : Note d'Information, n° 22.22. DEPP

## ✓ Disparités selon la nature des certifications

- La croissance profite aux certifications « Autres » sur tous les niveaux du supérieur et non aux diplômes nationaux
- Une partie sont des diplômes d'écoles de commerce et/ou titres portés par des structures privées (nouveaux CFA ?)

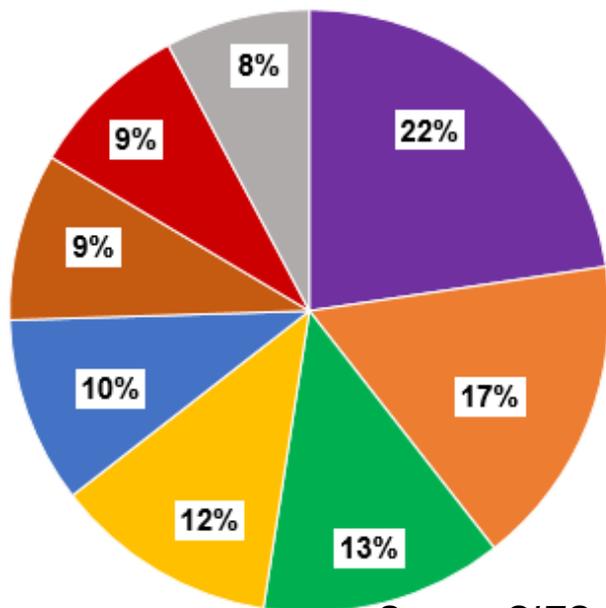
	Diplôme	Effectifs d'apprentis	Poids de la formation en 2021 (%)
		Évolution 2021/2020 (%)	
Niveau 5	BTS	43,2	18,8
	DUT	-14,7	1,0
	<b>Autres</b>	<b>60,4</b>	<b>3,2</b>
	<b>Total</b>	<b>41,3</b>	<b>23,0</b>
Niveau 6	Lic. et Lic. Pro	24,4	5,2
	BUT	-	0,3
	<b>Autres</b>	<b>65,8</b>	<b>8,8</b>
	<b>Total</b>	<b>50,7</b>	<b>14,3</b>
Niveaux 7 et 8	Ingénieur	10,2	3,6
	Master	40,5	4,7
	<b>Autres</b>	<b>86,2</b>	<b>11,9</b>
	<b>Total</b>	<b>55,4</b>	<b>20,3</b>
<b>Supérieur</b>		<b>48,3</b>	<b>57,5</b>
<b>Total</b>		<b>32,5</b>	<b>100,0</b>

Note : Autres = certifications professionnelles, diplômes du CNAM, diplômes des grandes écoles, etc. - Champ : France métropolitaine + DROM.

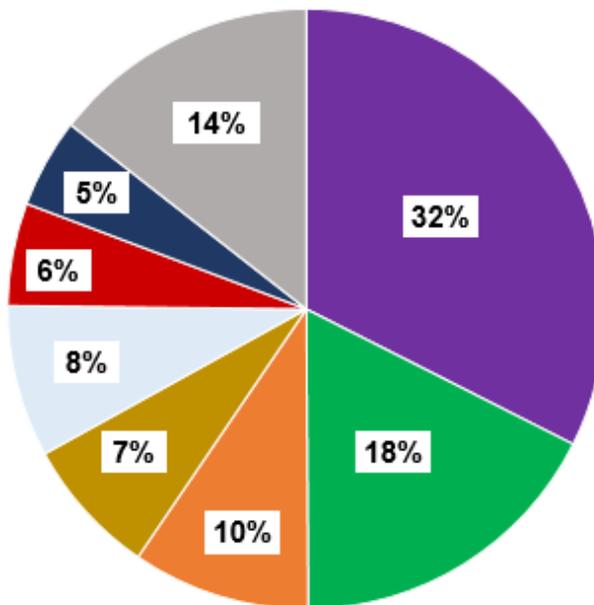
Source : DEPP, enquête SIFA. - Réf. : Note d'Information, n° 22.22. DEPP

# Répartition par secteur disciplinaire des étudiants en apprentissage dans le domaine "Sciences"

Licences professionnelles



Masters



- Informatique
- Sciences et technologie industrielles
- Sciences de la vie, santé
- Génie civil
- Mécanique, génie mécanique, ingénierie mécanique
- Génie des procédés, matériaux
- Electronique, génie électrique, EEA
- Chimie
- Pluri sciences fondamentales et applications
- Mathématiques
- Autres

Source SIES année 2021/22

## 2. Politique nationale et du MESR

# Croissance de l'apprentissage

- Une volonté politique du gouvernement d'atteindre **le million d'apprentis** sur le quinquennat
- **Des aides et mesures financières** en direction des employeurs pour inciter à l'apprentissage (et contrecarrer les effets néfastes de la crise sanitaire sur les embauches) :
  - ✓ Ont attiré de nouvelles entreprises (notamment dans le supérieur avec plus de PME)
- **Une image de l'apprentissage** qui a évolué avec son développement dans le supérieur : une voie de l'excellence
- Une volonté du MESR de **soutenir le développement de l'apprentissage**
  - ✓ Un nombre plus élevé d'étudiants intégrant le supérieur public à absorber
  - ✓ Une réponse à un enjeu social : « ascenseur social »
  - ✓ Le développement d'une pédagogie adaptée à la professionnalisation
  - ✓ Une meilleure insertion professionnelle quantitativement et qualitativement
  - ✓ Le renforcement du lien formation-recherche-entreprise

# Quelques constats

- **Déficit** de France compétences en partie lié au financement de l'apprentissage
  - ✓ Intervention de l'Etat pour renflouer France compétences
  - ✓ Nécessité de baisser globalement les NPEC
- Volonté réaffirmée du Ministère du Travail de porter les efforts sur les **bas niveaux de qualification** et mineurs (prépa apprentissage) ou **les secteurs en tension**
- **Réintégration** des formations en apprentissage (en tout ou partie) au sein des universités (création de **CFA internes**)
- **Points d'attention**
  - ✓ Mesure dans le temps d'un éventuel effet d'aubaine des aides sur la croissance rapide des effectifs
  - ✓ Fidélisation des nouveaux employeurs (PME/TPE) sur les formations du supérieur

# 3. Financement de l'apprentissage

# Maintien mais évolution des aides

## Aide à l'alternance 2023 : quels changements ?

Une convergence de l'aide unique et de l'aide exceptionnelle vers un dispositif unique

Conditions d'éligibilité	Aide exceptionnelle	Aide 2023
Date de conclusion du contrat	Du 01/07/2020 au 31/12/2022	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Age de l'alternant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 000 euros maximum pour un mineur</li> <li>• 8 000 euros maximum pour majeur (jusqu'à 29 ans révolus pour un salarié en contrat de professionnalisation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 000 euros maximum pour un apprenti, quel que soit son âge</li> <li>• 6 000 euros maximum pour un salarié en contrat de professionnalisation jusqu'à 29 ans révolus</li> </ul>
Niveau de diplôme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrats d'apprentissage préparant à un diplôme jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7 du RNCP)</li> <li>• Contrats de professionnalisation conclus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 préparant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• à un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau équivalent au plus au niveau 7 de la nomenclature nationale des certifications professionnelles (master, diplôme d'ingénieur, etc.)</li> <li>• à un CQP (certificat de qualification professionnelle)</li> <li>• ainsi que pour les contrats expérimentaux conclus en application du VI de l'article 28 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018.</li> </ul> </li> </ul>	
Employeurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprises de moins de 250 salariés, sans condition.</li> <li>• Entreprise de 250 salariés et plus à la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre de l'année de référence.</li> </ul>	
Lien avec l'aide unique	L'aide unique prend le relais pour les années 2 et 3 du contrats pour les employeurs éligibles	Se substitue totalement à l'aide unique aux employeurs d'apprentis.

# Niveau de prise en charge du contrat (NPEC) et remontées des comptabilités analytiques des CFA

- **NPEC** : déterminé par les branches + régulation par France compétences pour assurer la **convergence et la soutenabilité**
  - ✓ Convergence : en amélioration sur la procédure 2022 / à celle de 2019
  - ✓ Soutenabilité non atteinte
    - Décision d'une baisse de 10% en 2 temps : 1<sup>ère</sup> de 5% en 2022 et une 2<sup>nde</sup> baisse lancée en avril 2023 pour application au 1<sup>er</sup> juillet 2023

**Rappel** : la détermination des NPEC par les branches doit tenir compte des coûts issus de l'observation de la remontée des comptabilités analytiques des CFA ("l'observation des coûts réalisée sur 2 exercices comptables : 2020, 2021).

Le coût qui sert de référence intègre les charges liées à la pédagogie, à l'accompagnement et les amortissements < 3 ans (et non l'intégralité des charges supportées par le CFA).

## Coûts complets : cas particulier du supérieur

Dans l'enseignement supérieur, le CFA, lorsqu'il est externe, "sous-traite" la formation à l'université

- Via une convention CFA/université qui prévoit un **versement** du CFA à l'université
- Versement qui apparaît dans la comptabilité du CFA mais qui est souvent très inférieur au **coût réellement supporté par l'université**

➤ d'où une minoration des charges du CFA partenaire prises en compte (pour déterminer les NPEC)

Actions menées par la DGESIP depuis 2021:

- ✓ Intégration dans le formulaire de France compétences d'un onglet permettant de faire apparaître les coûts de l'université
- ✓ Accompagnement des établissements dans le calcul en coûts complets et incitation à travailler en équipe dans les établissements, avec les CFA partenaires
- ✓ Lancement d'une enquête interne par la DGESIP auprès des établissements en 2021 et 2022 pour connaître leurs coûts

- **Limites de la remontée des comptabilités analytiques ("l'observation des coûts")**
  - ✓ Méthodologie concernant la remontée des comptabilités : nécessaire harmonisation des charges prises en compte par les CFA dans les différents postes
  - ✓ Des écarts importants inexplicables sur certaines certifications entre CFA
  - ✓ Vigilance sur le réinvestissement dans l'apprentissage des marges dégagées par certains CFA
  - ⇒ Besoin d'analyser plus finement les observations
  
- ✓ Réduction des écarts entre coût/apprenti et NPEC tout en évitant les effets de bord :
  - ne pas pénaliser le supérieur public au motif que la croissance de l'apprentissage bénéficie moins aux niveaux bac, infra bac (pas de "vases communicants")
  - souhait de protéger des certifications de niche, en émergence ou cœur de métier pour les branches
  - impact sur les territoires si fermeture de sections (petits effectifs)
  
- ✓ La question du financement des investissements non couverts par les NPEC

# Conclusion

- Volonté partagée par tous les acteurs nationaux de dépasser une régulation par les coûts en intégrant **une régulation par la qualité**
  - ✓ La certification "Qualiopi" insuffisante
  - ✓ Réflexion sur d'autres indicateurs (IP, réussite...)
- **Initiative de la DGESIP** : Projet d'une **charte "pour un accompagnement de qualité des apprentis"**
- **Enjeux du développement de l'apprentissage dans le supérieur** :
  - ✓ Démographique
  - ✓ Social
  - ✓ Pédagogique
  - ✓ En matière de compétences pour la nation : métiers 2030 de France stratégie
    - Nécessitera une "professionnalisation continue" de tous les acteurs dans les établissements (création de CFA internes, calcul coûts complets, qualité...)

# Sitographie

- Notes d'information de la DEPP : <https://www.education.gouv.fr/les-notes-d-information-de-la-depp-89612>
- Publications de la DARES : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications>
- Politiques de l'emploi : <https://poem.travail-emploi.gouv.fr/syntheses/alternance-1>
- Etudes (dont insertion) sur l'apprentissage : travaux du Cereq  
<https://www.cereq.fr/parcours-de-formation-et-parcours-professionnels/apprentissage>
- France stratégie Métiers 2030 : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/metiers-2030>
- France compétences : Guide des 23 métiers en particulière évolution ou en émergence  
[https://www.francecompetences.fr/fiche/france-competences-publie-la-liste-2023-des-metiers-emergents-ou-en-particuliere-evolution/Métiers en tension](https://www.francecompetences.fr/fiche/france-competences-publie-la-liste-2023-des-metiers-emergents-ou-en-particuliere-evolution/Metiers%20en%20tension)
- France compétences : NPEC et remontées des coûts  
<https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees/>  
<https://www.francecompetences.fr/fiche/apprentissage-ouverture-du-depot-des-donnees-comptables-des-cfa-au-titre-de-2021-2/>